CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

TOURAINE VALLÉE DE L'INDRE

ROB 2023

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MARS 2023

SOMMAIRE

1 Rappel des dispositions légales

2 Présentation de l'EPCI

2.1 – Le territoire ____ p.4
2.2 – Fiche d'identité du territoire ____ p.5

3 Le contexte

3.1_– Les compétences du Centre Intercommunal d'Action Sociale ____ p.8
3.2_– Présentation de la MARPA ____ p.9
3.3_– Population et activité de la MARPA ____ p.11
3.4_– Les effectifs de la MARPA ____ p.12

4 Les choix et les orientations budgétaires

4.1 – Le budget du CIAS ____ p.14
4.2 – Le budget annexe de la MARPA ____ p.16

Lexique

1 – Rappel des dispositions légales

En application de l'article D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de plus de 10 000 habitants sont tenus de mettre en place un débat d'orientations budgétaires. Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Touraine Vallée de l'Indre entre dans ce cadre réglementaire.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, est venue préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un **rapport** qui doit présenter **les orientations budgétaires, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des effectifs.**

2 – Présentation de l'EPCI

2.1 – Le territoire

Située dans le **département d'Indre-et-Loire** en **région Centre Val–de-Loire**, la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre regroupe **22 communes et plus de 53 000 habitants** sur un territoire de 485 km².

Dotée d'un patrimoine naturel et historique exceptionnel en plein cœur de la Touraine, Touraine Vallée de l'Indre se déploie sur un territoire riche et vivant. Les magnifiques châteaux de la Renaissance (châteaux d'Azay-le-Rideau, de l'Islette, d'Ussé, domaine de Candé…) côtoient la forteresse médiévale de Montbazon, le port de Loire à Bréhémont et les sites troglodytiques, nichés dans ou à proximité du parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Ce patrimoine architectural et naturel unique s'inscrit dans un territoire économiquement dynamique. Touraine Vallée de l'Indre dispose de 16 zones d'activités économique accueillant plus de 2600 entreprises de toutes tailles qui ont fait le choix de s'installer dans un territoire agréable à vivre et à travailler.

Cette attractivité repose sur le déploiement de zones d'habitat à dimensions humaines, le maintien et le développement de services et de commerces de proximité, le réseau de crèches, de bibliothèques et d'accueils pour la jeunesse, les espaces naturels préservés et le patrimoine historique, mais aussi par la proximité avec la métropole de Tours et sa desserte routière, autoroutière, ferroviaire et aéroportuaire. Tous ces éléments font du territoire de Touraine Vallée de l'Indre un espace dynamique et attractif.

2.2 – Fiche d'identité du territoire (sources INSEE)

Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	26 758	30 340	34 745	38 716	41 344	46 293	49 733	53 437
Densité moyenne (hab/km²)	55,2	62,6	71,6	79,8	85,2	95,4	102,5	110,2

Population par grandes tranches d'âges

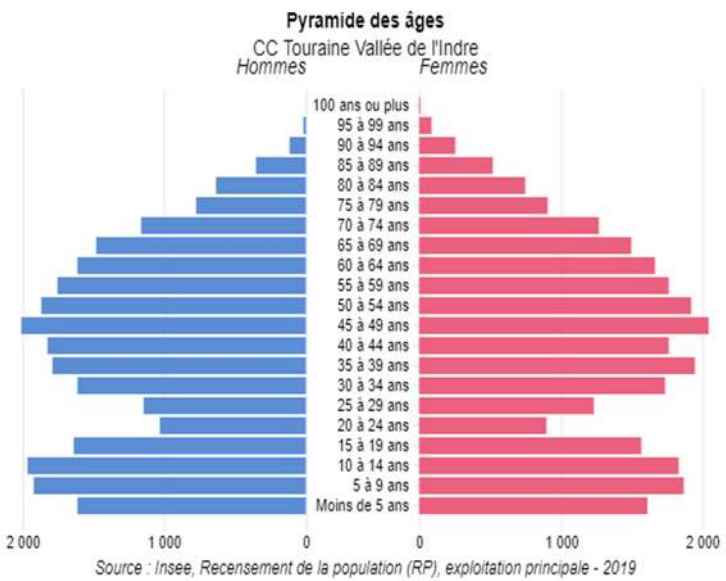

En 2019, les **personnes âgées de 75 ans** et plus étaient 4 431 soit 140 de plus qu'en 2017. Les projections de population (INSEE) permettent d'estimer que Touraine Vallée de l'Indre comptera 6 120 personnes de plus de 75 ans en 2030 et 8 000 en 2040, **soit un doublement de la population de cette tranche d'âge en 20 ans.**

Bien que la population reste jeune, le territoire, comme le reste du pays, est impacté par la gérontocroissance,

- **Un quart des habitants a au moins 60 ans.** Leur poids au sein de la population a augmenté de 3,6 points entre 2006 et 2016.

- **Trois habitants sur dix ont moins de 25 ans.** Cette catégorie d'âge a légèrement diminué en dix ans (- 0,9 point).

Logement

Les habitants de Touraine Vallée de L'Indre sont très majoritairement (81%) **des propriétaires** qui occupent leur logement depuis en moyenne presque 20 ans, 21% d'entre eux depuis 30 ans et plus. Les séniors représentent une part non négligeable de ces habitants.
Avant le mouvement de périurbanisation de la fin du 20ème siècle ; le territoire était habité par des populations actives et des séniors issus du monde de l'agriculture et/ou ouvrier. Issus de la vague d'installation des familles en périurbain, **les plus de 55 ans sont très majoritairement propriétaires de leur logement sur l'intercommunalité**, bien plus qu'au niveau départemental : 86,32% des résidences principales des 55 ans et plus le sont par des propriétaires contre seulement 75,04% pour l'Indre et Loire.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	**20 042**	**100,0**	**22 109**	**100,0**	**24 338**	**100,0**
Résidences principales	18 094	90,3	19 902	90,0	21 866	89,8
Résidences secondaires et logements occasionnels	880	4,4	964	4,4	960	3,9
Logements vacants	1 068	5,3	1 244	5,6	1 512	6,2
Maisons	*18 380*	*91,7*	*20 164*	*91,2*	*22 208*	*91,2*
Appartements	*1 469*	*7,3*	*1 817*	*8,2*	*1 975*	*8,1*

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022

La vie en établissement d'hébergement collectif

Les EHPAD

Avec 230 lits en EHPAD, Touraine Vallée de l'Indre dispose en 2019 de **84 places pour 1 000 séniors âgés de 80 ans ou plus**, ce qui est proche de la moyenne nationale mais l'offre la plus faible des Communautés de communes d'Indre-et-Loire. **En Touraine Vallée de l'Indre, 8% des séniors âgés de 80 ans ou plus vivent dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées** contre 13% en moyenne dans les communautés de communes d'Indre-et-Loire. C'est le ratio le plus faible du département.
L'hébergement en institution augmente rapidement avec l'avancée en âge : 4% des 80-89 ans y vivent, puis 19% des 90 ans ou plus.

Les résidences autonomie (ex foyers logements)

Le territoire dispose de **40 places d'hébergement en résidence autonomie**. Ces établissements sont publics et bénéficient d'une proximité satisfaisante avec les commerces et services avoisinants.
Compte tenu du vieillissement de la population et de l'évolution du cadre juridique les destinant à n'accueillir que des personnes autonomes, une réflexion doit s'engager sur leurs réponses aux besoins de la population.

Emploi

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	2013	2019
Ensemble	**29 727**	**31 160**	**32 800**
Actifs en %	**75,2**	**78,6**	**79,6**
Actifs ayant un emploi en %	70,3	72,3	73,4
Chômeurs en %	4,9	6,3	6,1
Inactifs en %	**24,8**	**21,4**	**20,4**
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,8	8,2	8,7
Retraités ou préretraités en %	10,1	8,6	7,4
Autres inactifs en %	5,9	4,6	4,2

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022

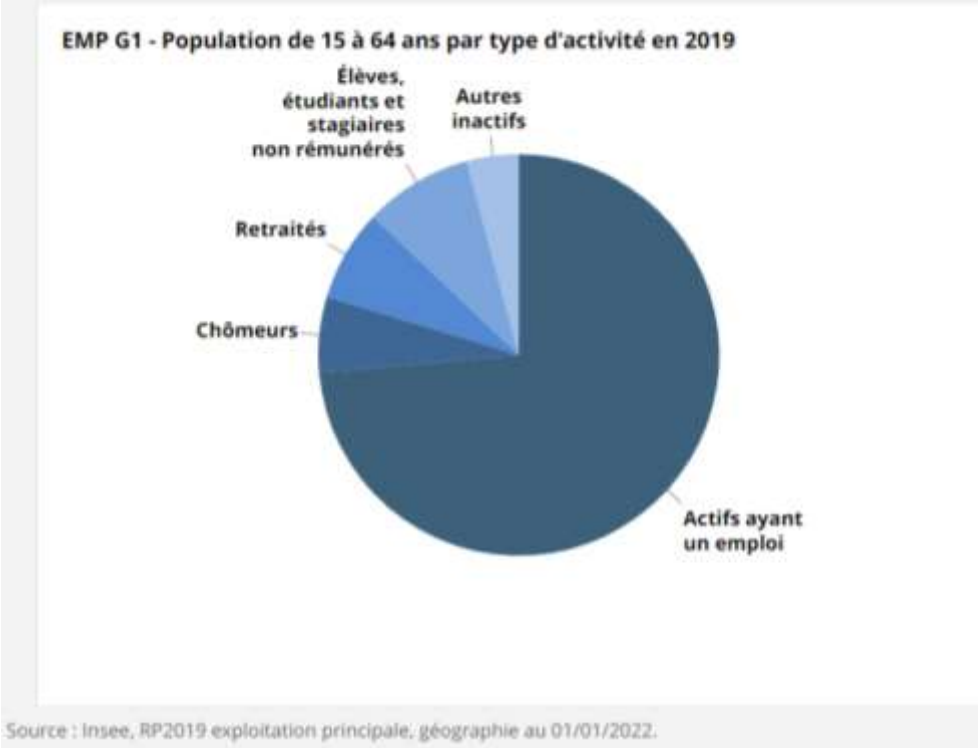

3 – LE CONTEXTE

3-1 – Les compétences du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Depuis le 1er janvier 2020, Touraine Vallée de l'Indre a la gestion de la résidence autonomie labellisée MARPA à Artannes-sur-Indre.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale a été créé au 1er janvier 2021 pour gérer la MARPA

Marpa
Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie

3-2 – Présentation de la MARPA :

Cadre juridique

Créée en 2000, La MARPA relève, depuis le 1er janvier 2017, du statut juridique **résidence autonomie** conformément à la loi n°2015-1776 du 28/12/2015.

Le décret n° 2016-696 définit l'organisation et le cadre de fonctionnement de ce type d'établissement médico-social.

L'offre de service : 8 prestations minimales à délivrer par la résidence

- Mise à disposition d'un logement et de locaux collectifs (+ entretien pour les locaux collectifs) ;
- Accès aux moyens de communication, y compris internet, dans tout ou partie de l'établissement ;
- Prestations d'administration générale (dont état des lieux d'entrée et de sortie) ;
- Prestations d'animation de la vie sociale (internes et externes).
- Offre d'actions collectives et individuelles de prévention de la perte d'autonomie financée par le forfait autonomie;
- Accès à un service de restauration par tous moyens ;
- Accès à un service de blanchisserie par tous moyens ;
- Accès à un dispositif de sécurité 24h/24h apportant aux résidents une assistance par tous moyens permettant de se signaler ;

La tarification

La tarification des prestations doit se décomposer de la façon suivante

- loyer
- charges communes correspondant aux prestations obligatoires
- les prestations facultatives (restauration, blanchisserie,...)

Facture moyenne d'un résident (tarifs 2023 adoptés le 23/11/2022):

1 230,62€/mois pour l'hébergement (loyer + charges communes)
547,53€/mois pour les services restauration et blanchisserie
1 778,15€/mois

Le revenu moyen d'un retraité fin 2020 est de 1 400€ net (rapport DREES 10/11/2022)

3-3 – Population et activité de la MARPA

La MARPA dispose de :

18 studios T1bis - 1 studio T2 - 3 studios T1'

- soit en accueil permanent : 19 résidents (20 si un couple est accueilli)
- soit en accueil temporaire : 3 résidents (4 si un couple est accueilli)

En 2022, le taux d'occupation de la MARPA est de :

89,13% pour l'hébergement permanent

37,68 % pour l'accueil temporaire,

soit un taux d'occupation total de 82,60%.

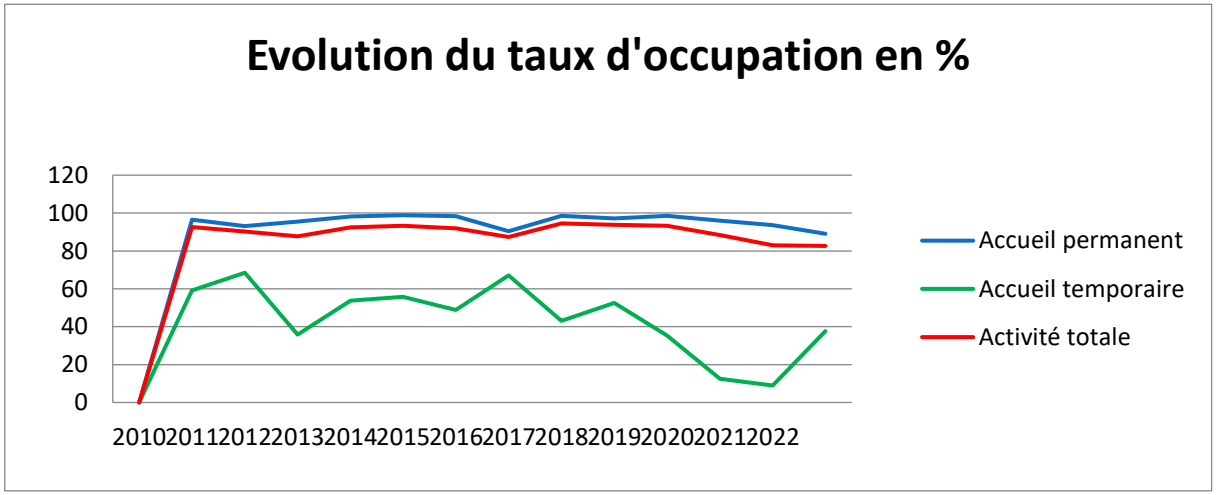

Au 1er janvier 2023 le taux d'occupation est de 100%.

Le public accueilli

« Par principe, une résidence autonomie accueille à leur entrée, des personnes autonomes (GIR 5 et 6) qui ne relèvent pas de l'APA »
Toutefois, en respectant les seuils de 15% de résidents en GIR 1 à 3 et 10% de GIR 1 et 2, et sous réserve de conventions avec un EHPAD et un service de soins infirmiers à domicile, les résidents en perte d'autonomie en GIR 1 à 4 sont accompagnés.

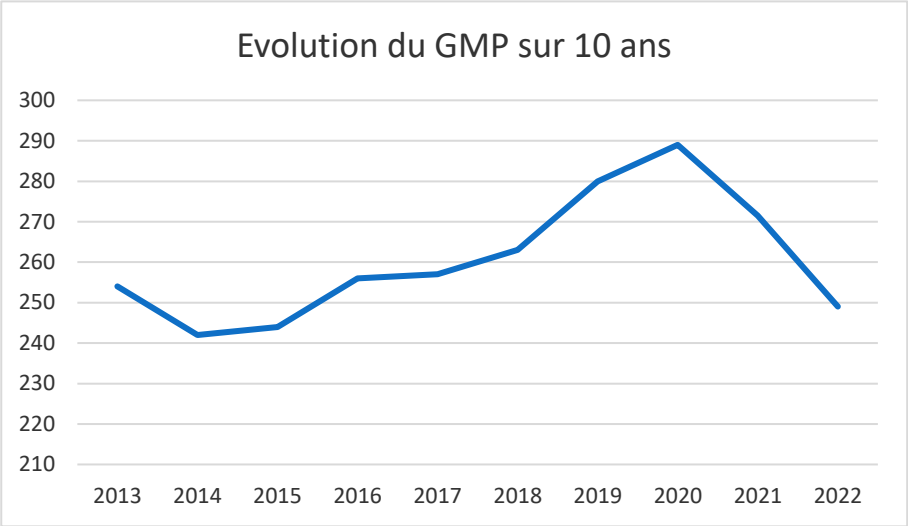

Au 1er janvier 2023, il y a :
4 résidents en GIR4
17 résidents en GIR5/6

Le GIR Moyen pondéré était de 256/1000 au 1er janvier 2023.

Le niveau moyen de dépendance pour l'année 2022 est de 225/1000. Même s'il reste très éloigné de celui d'un EHPAD (GMP moyen en 2021 était de 713/1000), le niveau relatif d'autonomie est à pondérer par un niveau de fragilité accru en raison d'une moyenne d'âge élevée* qui a pour conséquences de plus grandes difficultés de mobilité et une fatigabilité plus importante dont il faut tenir compte dans l'organisation des activités quotidiennes.

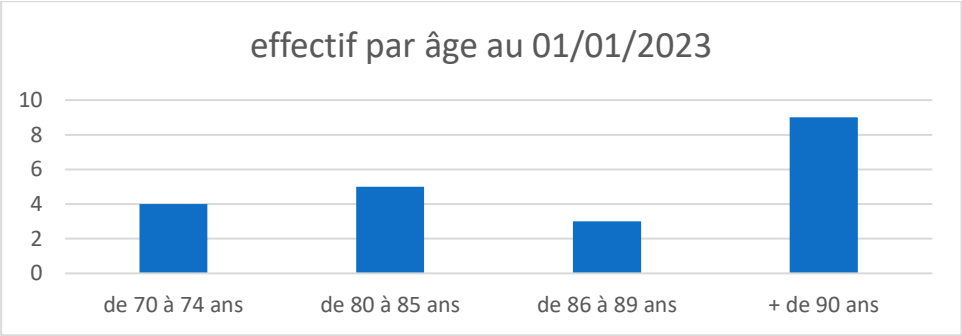

**l'âge moyen est de 85 ans (entre 74 et 93 ans)*
l'âge médian est de 88 ans

3-4 – Les effectifs de la MARPA

En fonction du statut, du temps de travail, par catégorie.

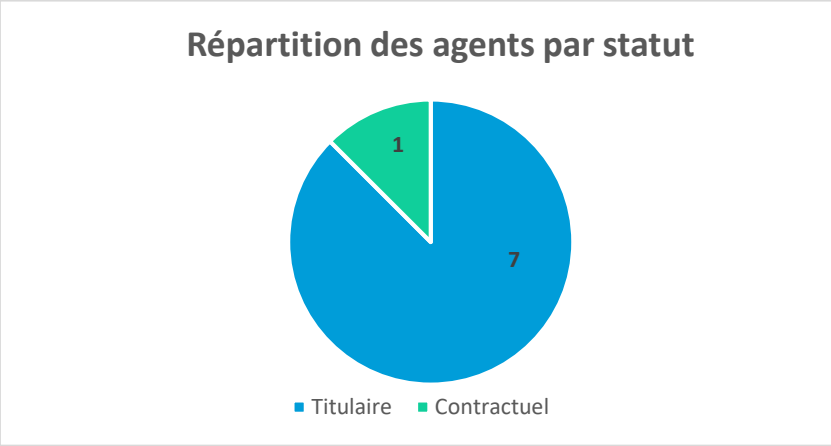

La nécessité de service est de 6,63 ETP
- 8 agents titulaires qui représentent 6,53 ETP (dont 0,5 ETP est remis à disposition de la direction des affaires sociales), soit 6,03 ETP. A noter : un agent temps plein titulaire est en accident de travail prolongé.
- une partie de l'activité est assurée en astreinte de nuits à hauteur de 1,47 ETP

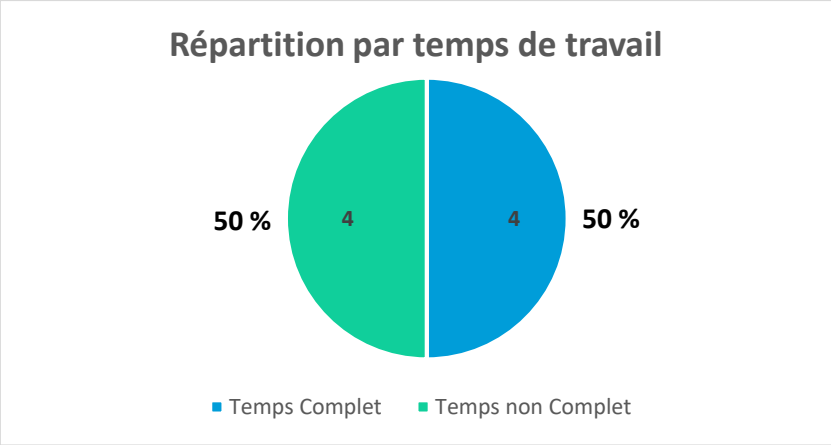

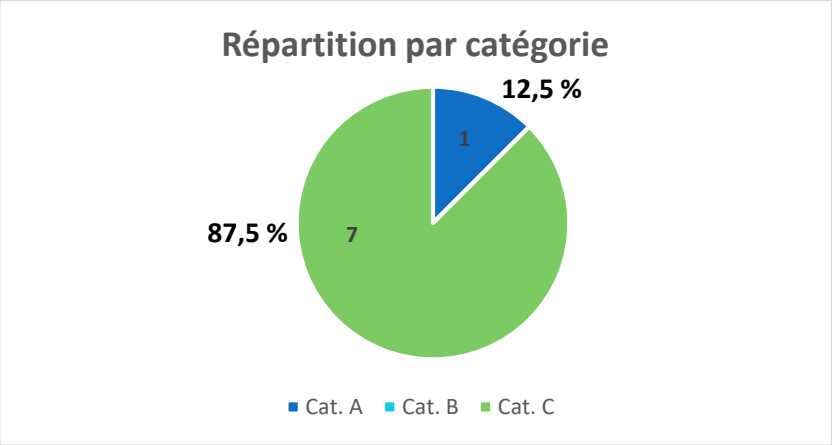

En fonction de l'âge

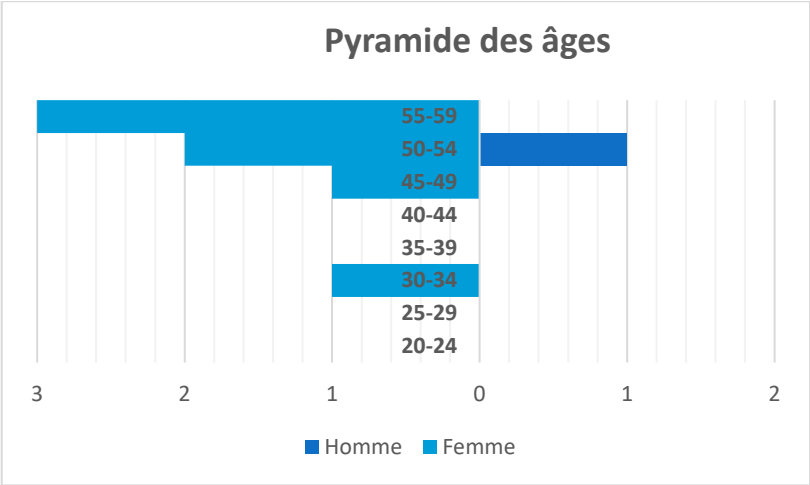

L'âge moyen des agents de la collectivité est de 51,2 ans.

L'âge médian est de 54 ans.

En fonction de l'emploi

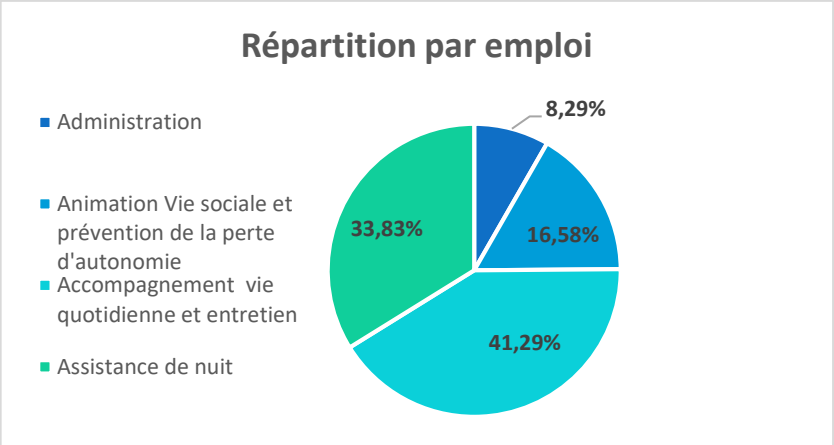

4 – LES CHOIX ET LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

4-1 – Le budget du CIAS

4.1.1 – Le résultat (provisoire) de l'exercice 2022

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Charges ou déficit	Produits ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	-	1 620,00	-	-
Opérations 2022	975,00	-	-	-
Totaux	**975,00**	**1 620,00**	**-**	**-**
Résultats de clôture	**-**	**645,00**	**-**	**-**
Restes à réaliser			-	-
Résultats définitifs	**-**	**645,00**	**-**	**-**

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022	
Solde d'exécution de la section d'exploitation :	
§ Résultat de l'exercice	- 975,00 €
§ Résultat des exercices antérieurs	1 620,00 €
Résultats de clôture	**645,00 €**
Solde d'exécution de la section d'investissement :	
§ Solde d'exécution cumulée d'investissement	- €
§ Solde des restes à réaliser	- €
Besoin de financement	**- €**
Affectation en 1068	**- €**
Report en fonctionnement 002	**645,00 €**

Le résultat de clôture de la section fonctionnement de 2022 s'élevant à **645,00 €,** il est proposé l'affectation des résultats suivante :

- la somme de 645,00 € au compte R 002 – recettes de fonctionnement.

4.1.2 – Le budget 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2022	CA 2022	BP 2023
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	400,00	0,00	965,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	1 220,00	975,00	680,00
Total général	**1 620,00**	**975,00**	**1 645,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2022	CA 2022	BP 2023
002 - Excédents antérieurs reportés	1 620,00	0,00	645,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	1 000,00
Total général	**1 620,00**	**0,00**	**1 645,00**

Le chapitre 011 contient une enveloppe de crédit.
Le chapitre 65 est composé de :

- La contribution Gip Recia
- La subvention au Comité des Œuvres Sociales

Les excédents 2022 ne suffisent pas pour couvrir les dépenses. Une subvention de Touraine Vallée de l'Indre de 1 000 € sera nécessaire pour l'année 2023.

4-2 – Le budget annexe de la MARPA

4.2.1 – La stratégie financière globale

Depuis 2017, les aides à la personne ont été arrêtées. Cela a entrainé une perte de recettes d'environ 50 000 €.
Suite à cette baisse de recettes, l'objectif principal a été la baisse des charges d'exploitation par la réorganisation des services offerts. Cette nouvelle organisation des services a été finalisée en 2020 et donc effective en 2021 en :

- Optimisant les dépenses d'exploitation tout en conservant des services de qualité,
- Réorganisant les tâches du personnel suite au départ non remplacé d'un agent à la retraite.

En 2022, l'objectif principal poursuivi était d'augmenter les recettes en poursuivant les objectifs de renforcement de l'attractivité de la MARPA.

La poursuite de tous ces objectifs restera une priorité en 2023 avec les projets suivants :

- **Un passage en prestation pour les repas ce qui génèrera une économie de 20/35e sur la masse salariale,**
- **Une augmentation des tarifs de 15%,**
- **La poursuite de la rénovation des appartements ainsi que des extérieurs afin de renforcer l'attractivité.**

4.2.2 – L'évolution des dépenses d'exploitation (2018-2022)

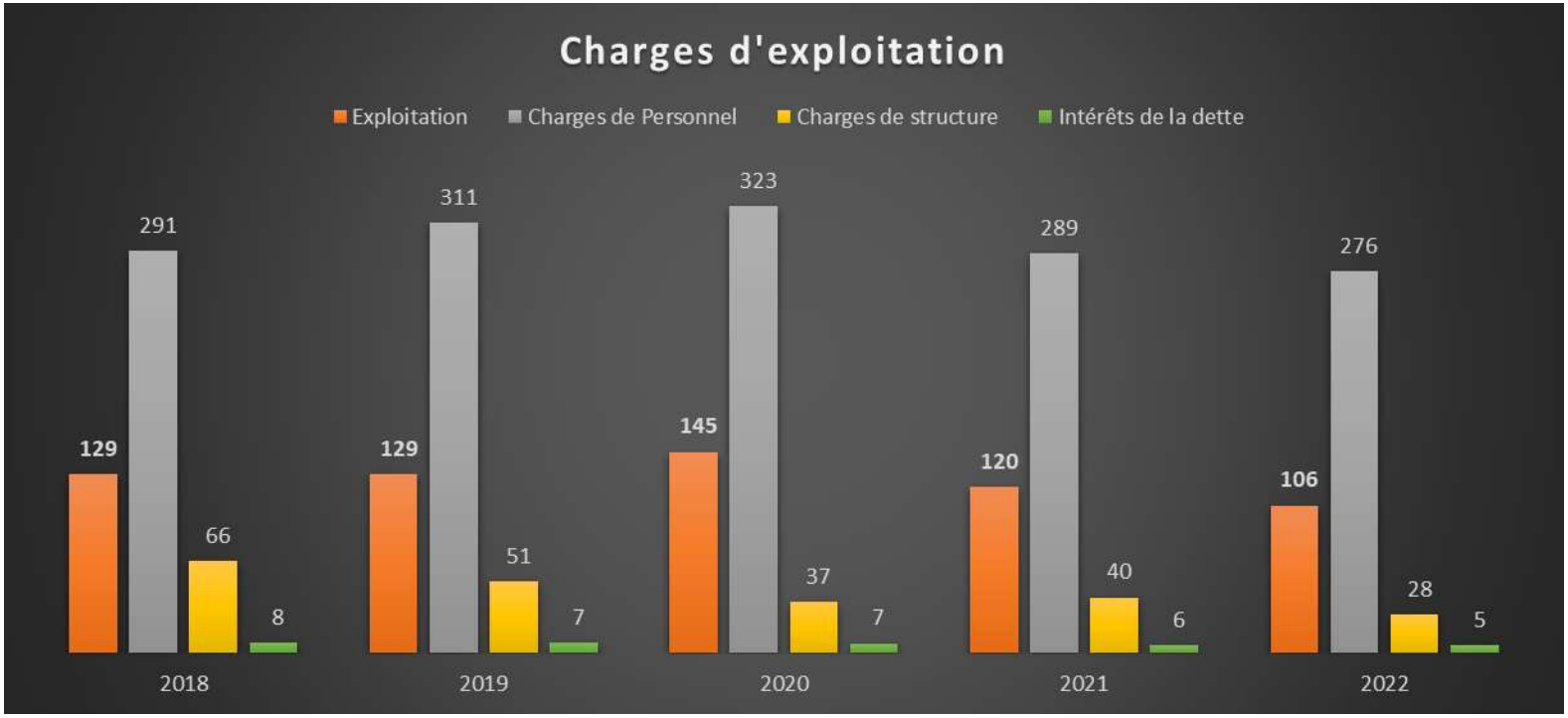

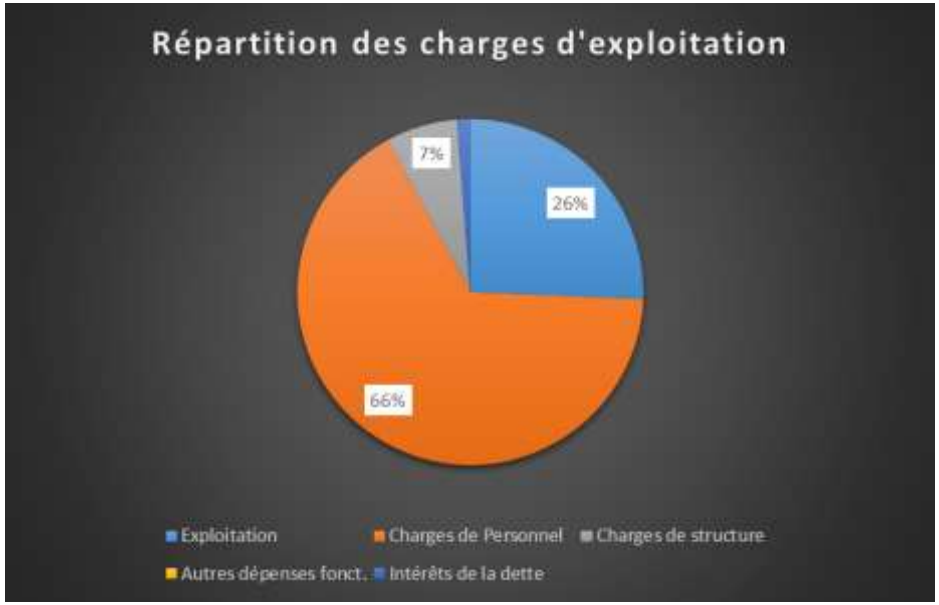

Les dépenses réelles d'exploitation ont baissé de 9 % entre 2021 (454 K€) et 2022 (415 K€).

Les charges de personnel représentent 66 % du budget 2022. Elles ont baissé par rapport à 2021 (-4 %).

4.2.3 – L'évolution des recettes d'exploitation (2018-2022)

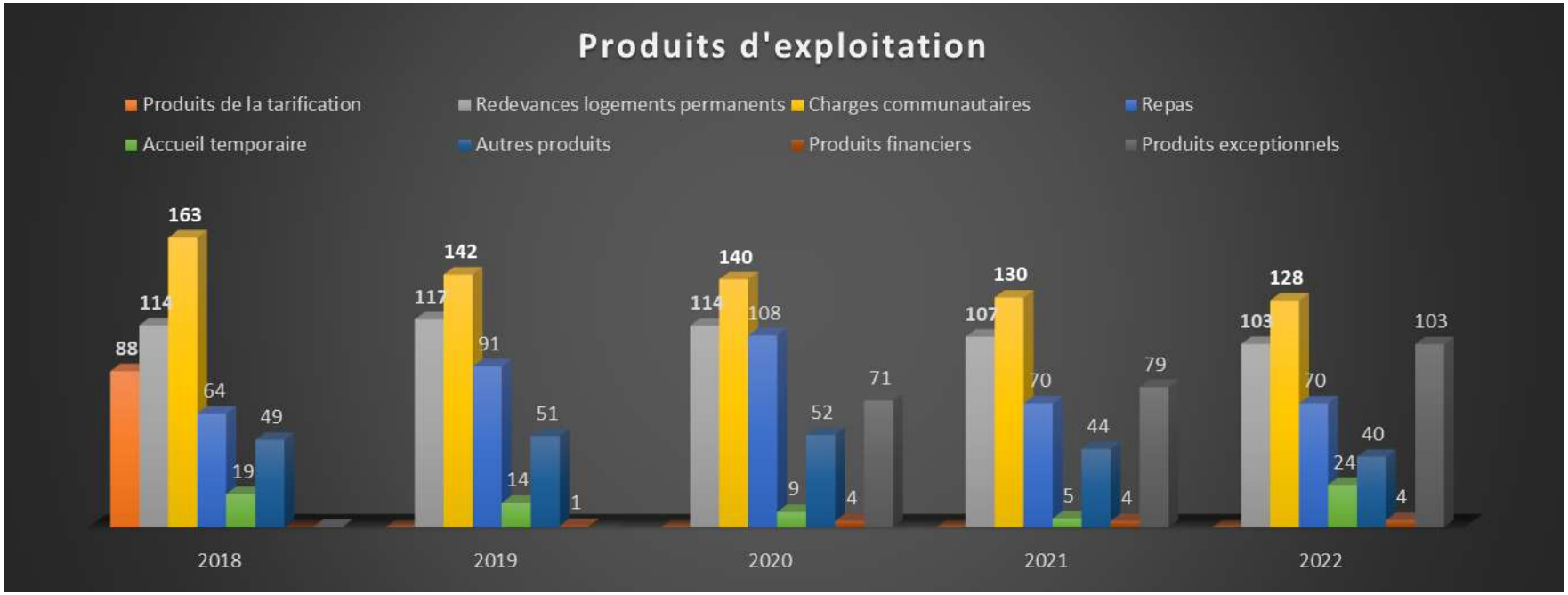

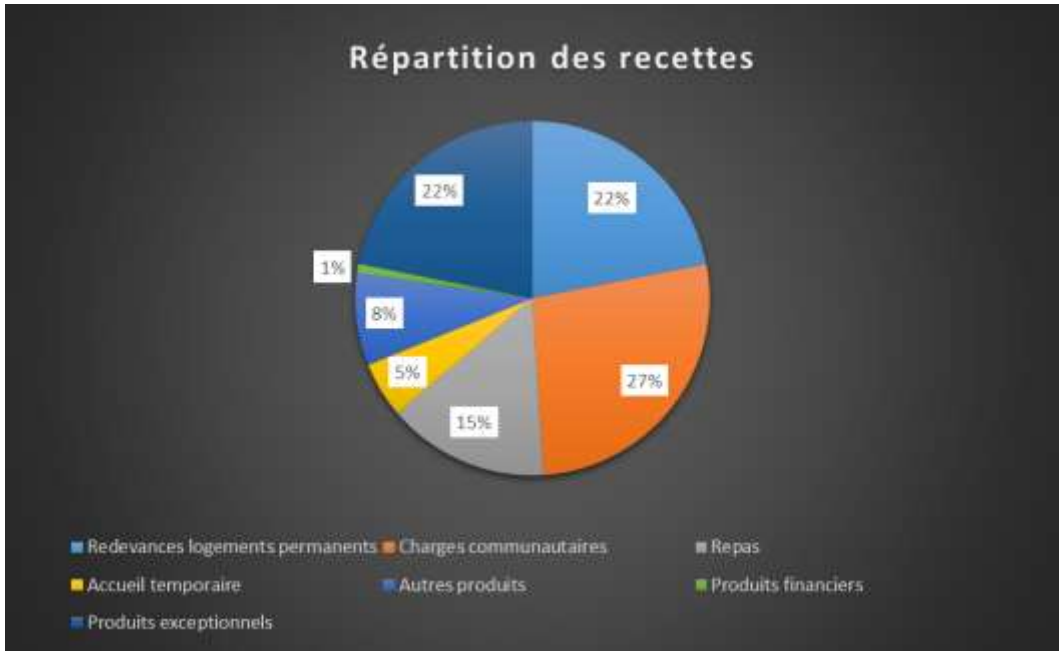

Les recettes réelles d'exploitation ont légèrement augmenté en 2022 (**+2,1%** par rapport à 2021).

Les recettes liées à la facturation augmentent de 4,2 % par rapport à 2021 notamment suite à la reprise de l'accueil temporaire.

La subvention d'équilibre de Touraine Vallée de l'Indre a augmenté en 2022 (+30 %).

4.2.4 – L'évolution de l'autofinancement (2018-2022)

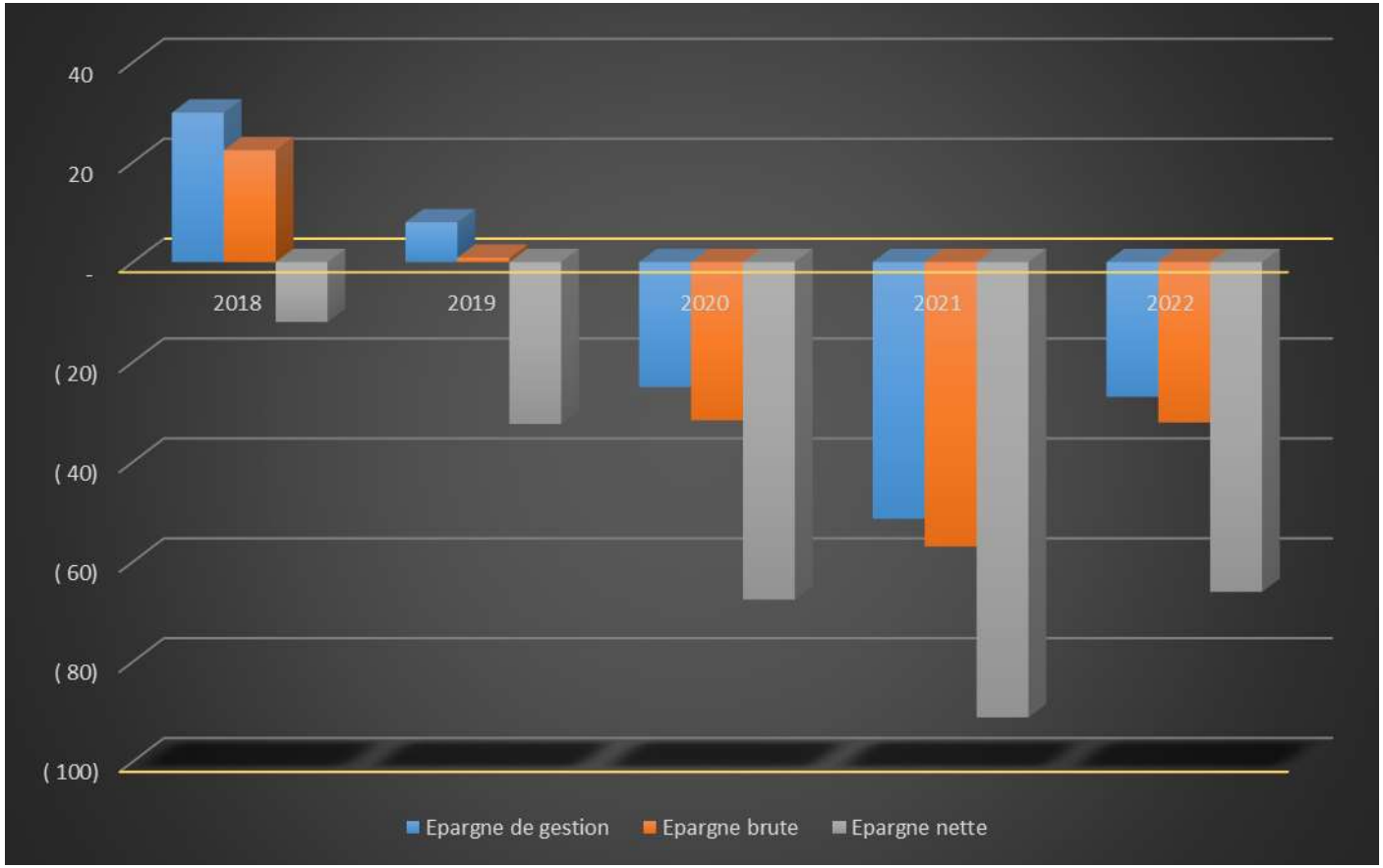

Après déduction des charges et produits exceptionnels (subvention d'équilibre notamment), l'autofinancement s'améliore entre 2021 et 2022.

L'épargne brute passe de -57 K€ en 2021 à **-32 K€ en 2022.**

Ces résultats montrent les effets positifs des différentes actions menées afin de redresser la situation malgré un remplissage à 100% depuis septembre 2022.

4.2.5 – Le financement des dépenses d'investissement (2018-2022)

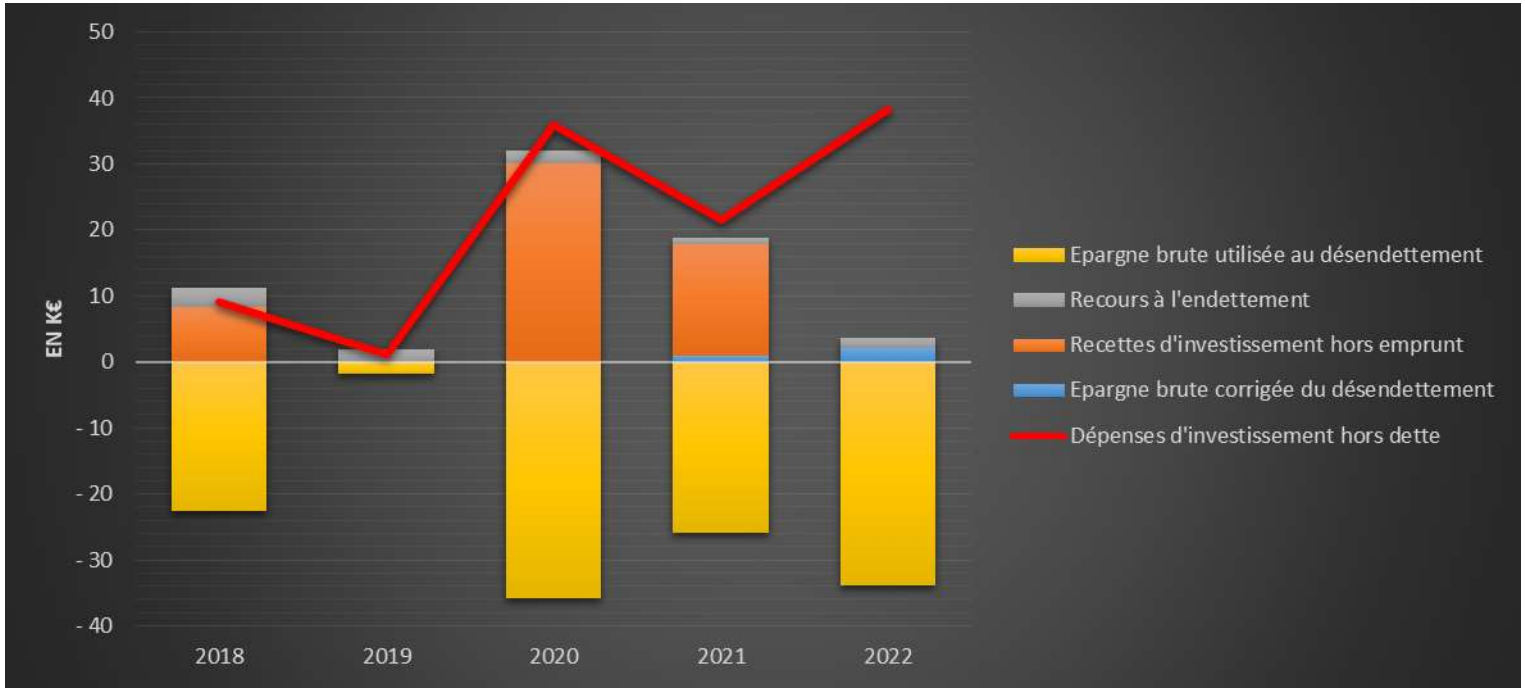

En 2022, les dépenses d'équipement hors dette (ligne) sont supérieures aux ressources d'investissements (colonnes). Les recettes d'investissement correspondant à **des subventions longues à encaisser** (décalage). La situation devrait s'améliorer en 2023.

4.2.6 – L'évolution de l'endettement

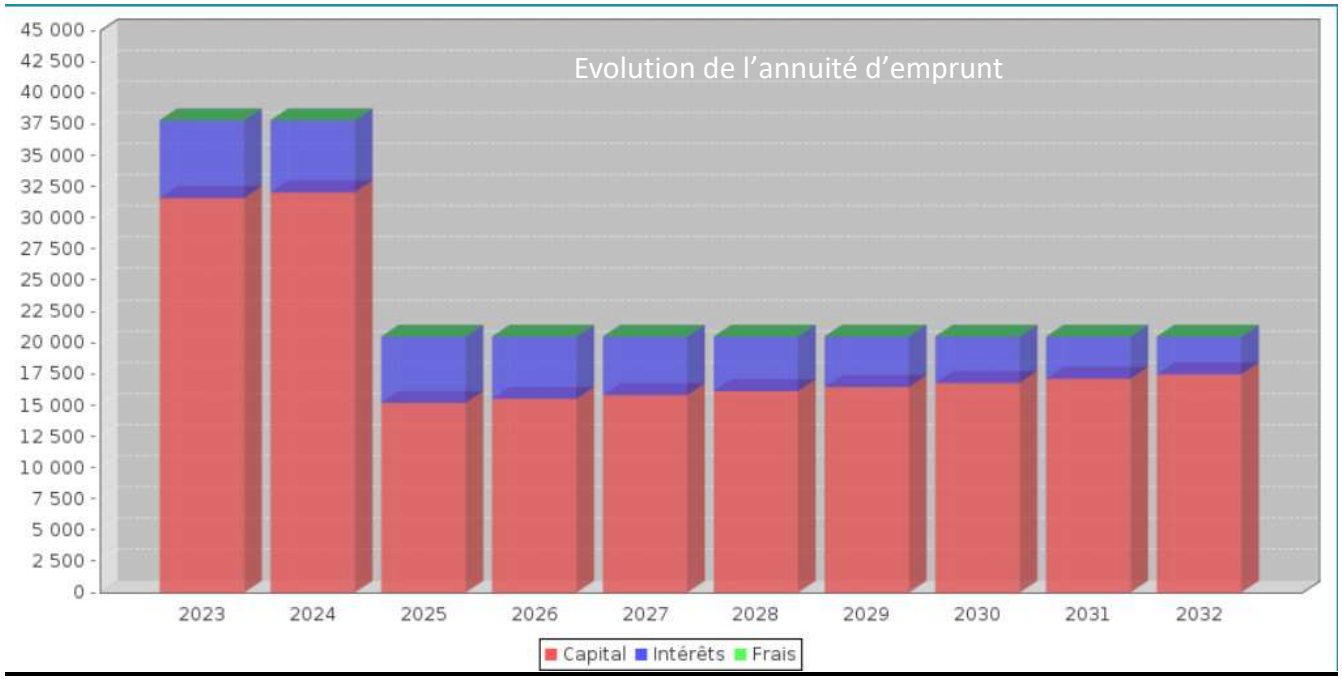

	Budget MARPA
Nbre emprunts	5
CRD au 31/12/22	314 366
Maturité moyenne (ans)	16,80
Taux d'intérêt moyen	1,40%
Part taux variable	20%

3 emprunts arriveront à échéance en 2024 et 2 emprunts en 2039.

4.2.7 – Le résultat (provisoire) de l'exercice 2022

Libellé	Exploitation		Investissement	
	Charges ou déficit	Produits ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	937,14	-	580,53	-
Opérations 2022	459 605,65	490 286,85	106 200,43	76 081,71
Totaux	**460 542,79**	**490 286,85**	**106 780,96**	**76 081,71**
Résultats de clôture	**-**	**29 744,06**	**30 699,25**	**-**
Restes à réaliser			1 516,62	43 980,25
Résultats définitifs	**-**	**29 744,06**	**-**	**11 764,38**

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022	
Solde d'exécution de la section d'exploitation :	
§ Résultat de l'exercice	30 681,20 €
§ Résultat des exercices antérieurs	- 937,14 €
Résultats de clôture	**29 744,06 €**
Solde d'exécution de la section d'investissement :	
§ Solde d'exécution de l'exercice	- 30 118,72 €
§ Solde d'exécution des exercices antérieurs	- 580,53 €
Résultats de clôture	**- 30 699,25 €**

Il est proposé l'affectation des résultats suivante :

- la somme de 29 744,06 € au compte R 002 – recettes de fonctionnement,
- la somme de 30 699,25 € au compte D 001 – dépenses d'investissement.

4.2.8 – Le budget 2023

La section d'exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION

	BP 2022	CA 2022	BP 2023
002 - Déficit de la section d exploitation	937,14	0,00	
011 - DEPENSES AFFERENTES A L EXPLOI	131 110,00	106 493,51	147 970,00
012 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONI	288 481,00	275 905,38	276 666,55
016 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUC	90 800,00	77 206,76	114 920,00
Total général	**511 328,14**	**459 605,65**	**539 556,55**

RECETTES D'EXPLOITATION

	BP 2022	CA 2022	BP 2023
002 - Excédent de la section d exploitatior	0,00	0,00	29 744,06
018 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L E	403 936,96	383 045,83	458 189,00
019 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUIT	107 391,18	107 241,02	51 623,49
Total général	**511 328,14**	**490 286,85**	**539 556,55**

Le **chapitre 011** (dépenses afférentes à l'exploitation) augmente de **16,9 K€** car :

- Passage en prestation des repas des adhérents (voir focus ci-après)
- Augmentation du gaz et de l'électricité freinée par un bouclier tarifaire

Les dépenses de personnel sont en baisse en globalité (**chapitre 012**) de **11,8 K€ :**
- Economie de 20/35e sur la masse salariale (voir focus)
- Augmentation due à l'évolution du point d'indice

Le chapitre 016 est augmenté de 20 000 € notamment pour réaliser des travaux d'entretien plus importants afin d'en augmenter l'attractivité.

Les recettes d'exploitation augmentent de 5 % par rapport au budget 2022 car :

- En 2022 : taux d'occupation moyen -> 82,6%
- **Au 1er janvier 2023 : taux d'occupation -> 100%**

La somme budgétée en 2023 correspond à un taux d'occupation de 79 % des 24 places autorisées, avec une hausse des loyers de 3,5%, une hausse des charges de 14,4% et une hausse du prix des repas de 28,7%.

Après report de l'excédent 2022, la subvention d'équilibre de Touraine Vallée de l'Indre en baisse est prévue pour un montant de 47 123,49 €.

Focus sur la restauration en liaison froide

L'analyse du coût de revient de la restauration a fait apparaître que le service est déficitaire. Il a été décidé d'agir sur deux variables :

1. Le mode de préparation

C'est 11 794 repas par an en moyenne, soit 16 convives par repas.

	Budget annuel de la restauration préparée sur place	**Budget annuel de la restauration en liaison froide**	**Gain avec passage en liaison froide**	
Chapitre 011	77 084	74 699	2 384,68	- Economie d'énergie + Contrat de prestation
Chapitre 012	89 007	76 067	12 940,35	- 20/35e de la masse salariale
Chapitre 016	8 702	8 702	0,00	Possibilité de vendre du matériel afin de réduire l'amortissement
Total	**174 793 €**	**159 468€**	**15 325 €**	

2. La tarification

Le prix des repas est augmenté de presque 29 % pour 2023 soit des recettes supplémentaires de 23 000 €.

Déjeuner = 9,85 €
Dîner = 8,15 €

Le déficit sera ainsi réduit de 38 000 €.

<u>Les avantages d'une restauration en liaison froide avec préparation cuisinée :</u>

- Nécessite une moins grande qualification et/ou polyvalence du personnel de la Marpa ce qui facilite le recrutement

- Garantie d'une qualité constante de l'offre avec un choix plus varié

- Permet d'ajuster les quantités et de limiter les pertes (l'achat en lot pénalise les économies à la Marpa)

La section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2022	CA 2022	BP 2023
001 - Résultat d'invest. antérieur reporté	580,53	0,00	30 699,25
003 - Résultat d'invest. cumulé reporté	9 477,09	0,00	0,00
13 - Subventions d' Investissement	30 040,26	30 040,26	0,00
139 - Subventions d' investissement	4 068,00	4 067,84	4 500,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	38 958,00	33 916,56	42 829,97
21 - Immobilisations corporelles	63 602,65	38 175,77	41 409,03
Total général	**146 726,53**	**106 200,43**	**119 438,25**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2022	CA 2022	BP 2023
10 - Fonds associatifs, apports, do	35 122,44	30 122,44	3 083,00
13 - Subventions d' Investissement	62 695,09	0,00	59 580,25
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 840,00	1 508,55	10 775,00
28 - Amortissements des immobilisat	41 069,00	44 450,72	46 000,00
Total général	**146 726,53**	**76 081,71**	**119 438,25**

Le **chapitre 001** contient le déficit de l'année antérieure. Celui-ci sera compensé par les subventions de l'année 2022 qui seront perçues en 2023.
Le **chapitre 139** regroupe l'amortissement des subventions.
Le **chapitre 16** est augmenté de 10,8 K€ correspondant au remboursement des cautions (idem en recettes).
Le **chapitre 21** contient les dépenses d'investissement prévues pour le renforcement de l'attractivité de la MARPA (41,4 K€) et pour le remplacement :

- des sols de circulation
- des stores de l'entrée principale
- des sols des salles d'eau des studios
- des parties de charpentes.

Le **chapitre 10** contient le FCTVA.
Le **chapitre 13** regroupe les subventions d'investissement non reçues en 2022.
Le **chapitre 16** permettra le cas échéant le remboursement des cautions des résidents (idem en dépenses).
Les recettes au **chapitre 28** sont prévues pour l'amortissement des biens.

LEXIQUE

Autofinancement ou épargne brute
Solde des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement permettant de financer les dépenses d'investissement

Recettes réelles de fonctionnement
Recettes de fonctionnement, hors opérations d'ordre (amortissements). Les cessions et certaines recettes exceptionnelles (indemnités d'assurances…) peuvent être déduites dans le cadre d'une analyse financière pluriannuelle.

Dépenses réelles de fonctionnement
Dépenses de fonctionnement, hors opérations d'ordre. Certaines dépenses exceptionnelles peuvent être déduites dans le cadre d'une analyse financière pluriannuelle.

Epargne de gestion
Epargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts de la dette.

Epargne nette
Epargne brute à laquelle on déduit le remboursement du capital de la dette.